

MODIFICATION N°3
Approbation 2022

CRAPONNE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Vieux village.....	p. 4
PIP A2 - Axe Millaud / Dumond.....	p. 6
PIP A3 - La Peluze.....	p. 8

Identification

Localisation : Avenue Jean Bergeron ; rue de Verdun

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Mémoirelle et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble concerne la centralité de la commune de Craponne, organisée autour de la place Charles de Gaulle.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP), identifié au PLU-H.

cependant un travail en bichromie de certaines élévations qui soulignent les encadrements de baies. Le n°23 avenue Jean Bergeron présente des encadrements de pierre, des appuis de baies moulurés et un balcon en encorbellement sur corbeaux de pierre.

- La qualité paysagère de l'ensemble repose sur la végétation et les plantations présentes sur l'espace public.

CARACTERISTIQUES :

- Le bâti s'implante en semi-continuité au sud et se densifie à l'approche du centre. Ensuite le front bâti sur rue est dense jusqu'à la place du Général De Gaulle, qui offre alors une respiration avant un retour à la densité, nettement moins perceptible, plus au nord (rue de la Galoche).
- Le tissu est très homogène mais semble un peu désuni par le renouvellement et l'implantation de certains bâtiments en recul, souvent végétalisés, qui rompt le rythme de la trame plus ancienne.
- Les constructions s'implantent en front de rue, à l'alignement. L'étagement est régulier, cependant l'épannelage est variable. Les constructions comptent en majorité deux étages, mais leurs hauteurs sont diverses. Certains deuxièmes étages s'apparentent davantage à un niveau de combles aménagés.
- L'architecture est de facture modeste. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature. A noter



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

A l'angle est de la rue de Verdun et de l'avenue Jean Bergeron, une implantation en retrait peut être admise pour le tènement nord afin de retrouver l'alignement avec le tènement sud.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Avenues Pierre Dumond et Edouard Millaud (entre rue Joseph Moulin et rue du 11 novembre 1918)

Typologie : Tissu de faubourg

Valeur : Urbaine, historique, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble bâti s'implante de part et d'autre d'un axe routier très fréquenté, la RD489.

- La qualité de l'ensemble réside dans l'homogénéité des parties les plus anciennes et dans l'identité forte du tracé historique.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre concerne un ensemble bâti ancien de faubourg très constitué. Le paysage urbain est dense. Le caractère commercial de l'axe est très prégnant, les façades de la rue sont marquées par les enseignes et devantures.

- Le bâti s'implante en continuité et à l'alignement sur le front de rue. Le bâti ancien se retourne sur certains axes perpendiculaires à la RD489. Quelques opérations plus ou moins récentes viennent rompre la continuité urbaine aussi bien en termes d'alignement que de gabarit.

- Les volumes sont simples. L'épaisseur de la bande bâtie est pratiquement constante, et les bâtiments s'orientent tous de la même manière. L'épannelage est relativement régulier entre l'avenue J. Gladel et la rue de Ponterle, avec des constructions qui comptent en moyenne deux étages ou un étage augmenté d'un niveau de combles aménagés. La rectitude de la voie combinée à la régularité de la ligne de ciel accentue un effet de perspective très présent dans le paysage urbain.

- L'architecture est de facture ordinaire. Les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

Un traitement des devantures commerciales est effectué en cohérence avec la composition de l'immeuble et des rez-de-chaussée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux de la séquence comprise entre l'avenue Gladel et la rue de Ponterle, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, afin de conserver une ligne de ciel, avec un volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas. . En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à

travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : rue de la Peluze

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Urbaine, mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Le hameau de la Peluze se trouve au sud-ouest du bourg et se développe de part et d'autre de la rue de la Peluze, laquelle se développe au sud de façon concentrique. Ce quartier regroupait autrefois les blanchisseurs.

CARACTERISTIQUES :

Le hameau historique est relativement restreint, complété aujourd'hui par de l'habitat pavillonnaire qui se développe autour, et plus particulièrement sur la rive sud de la voie. Il possède une forte valeur rurale, entouré autrefois d'espaces agricoles.

A nord de la rue, le bâti s'implante en front de rue et s'organise autour de cours qui se développent en direction du nord. Elles concentrent autour d'elles plusieurs bâtiments fonctionnels. Sur rue, le bâti s'implante de façon parallèle ou perpendiculaire et possède ainsi un caractère structurant sur la voie. Un principe de continuité bâtie est lisible sur rue, en raison de dépendances qui sont connectées.

Au sud de la rue, le bâti se concentre autour de la courbure de la voie avec une plus forte densité. Une série de trois bâtiments anciens situés au milieu de la rue, se développent en enfilade vers le sud et sont précédés à l'ouest d'espaces végétalisés. Ce vide offre une aération dans le hameau

et des perspectives visuelles sur le paysage lointain. Le tissu s'aggrave ensuite au contact de la rue Antoine Vallas, de façon semi-continue, ménageant ainsi des espaces de vides avec les cours qui assurent des transitions entre les bâtiments.

Le bâti possède une architecture simple, d'origine rurale et donc souvent fonctionnelle. Les volumétries sont simples, de plan quadrangulaire et couvertes d'une toiture à deux pans en tuiles rouge. L'épannelage varie en demi-niveau, créant ainsi un paysage dynamique et rythmé, dû également à la variation des implantations.

Lorsque le bâti est en retrait, un principe de continuité bâtie est assuré par des murs bahut avec clôture ajourée offrant des vues sur les cours et apportant un peu d'aération et de végétalisation au hameau. Le paysage de la rue est également ponctué de hauts portails, avec bouteroues et linteau bois voire des génoises qui renforcent le caractère rural de l'ensemble.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toitures, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

L'organisation du bâti autour de système de cour est conservée.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

En raison de l'étroitesse des voies, les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.